# OFFICIEL.

No 238 - ACTE

Pour autoriser les jurés de paix des diverses paroisses dans cet Etat à pourvoir au soulagement des individus pauvres et dans le besoin qui se trouveront dans leurs paroisses respectives.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que les divers jurés de paix dans cet Etat sont et demeurent par les présentes autorisés à pourvoir au soulagement et à l'entretien de tous les pauvres et de toutes les personnes qui se trouveront dans leurs paroisses respectives, au moyen d'un taxe ou autrement.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 17 mars 1852.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

No 239 - ACTE

Pour autoriser l'époque de la session des Cours dans le huitième District judiciaire.

Section 1ère - Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que la session de la Cour du huitième District judiciaire de cet Etat, aura lieu comme il suit savoir: Dans la paroisse de Livingston, le premier lundi de mai et le premier lundi d'octobre; dans la paroisse de St. Helena, le troisième lundi d'avril et le troisième lundi d'octobre; dans la paroisse de St Tammany, le premier lundi de juin et le premier lundi de novembre; et dans la paroisse de Washington, le troisième lundi de juin et le troisième lundi de novembre.

Section 2 - Il est de plus décrété, etc., que les jurés qui devront être jurés pour la première quinzaine de chaque session pendant les sessions dans la paroisse de St. Helena, seront les jurés pour la quinzaine de chaque session dans la paroisse de Washington.

Section 3 - Il est de plus décrété, etc., que les jurés qui devront être jurés pour la première quinzaine de chaque session dans la paroisse de Washington, seront les jurés pour la quinzaine de chaque session dans la paroisse de St. Helena.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 17 mars 1852.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

No 240 - ACTE

Pour vendre au secours de T. A. Benton, ceux sont soumis aux droits de succession, et pour d'autres fins.

Section 1ère - Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que le susdit acte soit amendé de manière à ce que ceux soumis aux droits de succession ne soient pas ceux qui ont été légués par testament ou autrement à Thomas A. Benton, ou à ses héritiers légitimes, mais